

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2019

---

PORTANT RECONNAISSANCE DU CRIME D'ÉCOCIDE - (N° 2353)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL5

présenté par  
Mme Ramassamy

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, après le mot :

« écosystème »,

insérer les mots :

« et aux populations présentes et futures ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ajouter la reconnaissance des droits des générations futures à une nature préservée, rendant effectif le principe de précaution et permettant de protéger nos descendants des atteintes à l'environnement et à leur santé.